

**SÉANCE
ORDINAIRE**

Du 2 février 2016 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Claudette Malenfant et Christian Martel.

16-02-2016

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en acceptant par ailleurs tout autre point pouvant s'ajouter en cours de séance.

----- A D O P T É E -----

17-02-2016

Résolution approuvant le procès-verbal des séances du mois de janvier 2016

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 19 janvier 2016 à 19 heures.

----- A D O P T É E -----

18-02-2016

Résolution approuvant le paiement des comptes du mois de janvier 2016 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 27 janvier 2016 au montant de 118 835,56 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 27 janvier 2016 au montant de 197 660,43 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 370 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

19-02-2016

Résolution adoptant une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite se doter d'un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisation ainsi qu'à leur amortissement en fonction de critères préétablis permettant de mesurer l'incidence sur la situation financière;

CONSIDÉRANT que la Ville désire fixer ses paramètres en matière de capitalisation et d'amortissement en se basant sur la durée de vie utile, les coûts et la méthode d'amortissement;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adopte la politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations telle que présentée.

----- A D O P T É E -----

20-02-2016

Résolution autorisant le paiement concernant l'achat et l'installation d'un abribus à l'intersection de la route 341 et de la rue du Centaure

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de Transport de Lanaudière (CRTL) offre à la MRC de L'Assomption la fourniture et l'installation d'abribus sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) accorde une aide financière de 90 % du montant;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a accepté l'installation d'un nouvel abribus sur la route 341 à l'intersection de la rue du Centaure;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Ville s'élève à 1 412,09 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement à la MRC de la contrepartie précisée au quatrième (4^e) considérant.

----- A D O P T É E -----

21-02-2016

Résolution autorisant la vérification de précision de 4 débitmètres de espaces clos

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale liant la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie relative à l'établissement de la propriété des compteurs et chambres à compteur se trouvant aux limites de la ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente la Ville est responsable de voir à l'entretien et au bon fonctionnement de ces équipements;

CONSIDÉRANT que les compteurs d'eau doivent être occasionnellement calibrés afin d'assurer une lecture adéquate;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Lecomte au montant de 2 600 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie mandate les compteurs Lecomte pour procéder au calibrage de 4 compteurs d'eau selon l'offre de service indiquée au quatrième (4^e) considérant.

----- A D O P T É E -----

22-02-2016

Résolution autorisant l'achat des paniers fleuris à Pépinière Villeneuve

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat des paniers fleuris pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la soumission n° 1247 datée du 18 janvier 2016 de Pépinière Villeneuve au montant de 3 966,39 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat des paniers fleuris à Pépinière Villeneuve, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 2-61000-522.

----- A D O P T É E -----

23-02-2016

Résolution octroyant le contrat d'entretien horticole des espaces verts pour la saison 2016 à Sylvie Fullum

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'entretien horticole pour les espaces verts de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Sylvie Fullum, horticultrice et conceptrice en aménagement paysager, datée du 27 octobre 2015 au montant de 11 100,67 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroi le contrat d'entretien horticole des espaces verts pour la saison 2016 à Sylvie Fullum, et ce, selon son offre citée au deuxième considérant de la présente.

3. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 2-61000-522.

----- A D O P T É E -----

24-02-2016

Résolution autorisant l'embauche du personnel requis pour la tenue de camps de jour et service de garde lors de la semaine de relâche scolaire du 22 au 26 février 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie offre à ses jeunes citoyens et citoyennes un service de camps de jour et de garde, lors de la semaine de relâche scolaire du 22 au 26 février 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend privilégier l'embauche de personnel résidant en la Ville ou la Paroisse de L'Épiphanie, et ce, à compétence égale;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une sélection des candidats et soumis ses recommandations au conseil municipal, tel qu'énoncé en son rapport daté du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à ce stade-ci, de confirmer l'embauche du personnel de base requis pour l'activité énoncée au premier (1^{er}) considérant de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion des camps de jour et du service de garde du 22 au 26 février 2016 :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Durée d'emploi</u>	<u>Salaire horaire</u>
Brousseau, Esthel	Monitrice	22 au 26 février 2015	10,95 \$
Grégoire, Guillaume	Moniteur	22 au 26 février 2015	10,95 \$
Cracel, Cindy	Monitrice	22 au 26 février 2015	10,95 \$

3. QUE le conseil municipal précise au directeur des loisirs et de la culture que les membres du personnel étudiant doivent être retenus en fonction des besoins du service auquel ils sont affectés et qu'en l'absence d'un tel besoin, leur emploi doit être suspendu ou mis à terme.
4. QUE le conseil municipal autorise l'embauche d'une quatrième personne si le nombre d'inscription au camp de jour et service de garde le justifiait.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 600 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats

Monsieur le Conseiller Christian Martel donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 600.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 601 sur la salubrité, l'occupation et l'entretien des immeubles comportant des logements

Madame la Conseillère Claudette Malenfant donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 601.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 602 relatif aux animaux

Monsieur le Conseiller Christian Martel donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 602.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Examen de la correspondance et communication du conseil

Correspondance du ministre des Affaires municipales datée du 22 janvier 2016 dans laquelle il nous fait part de son regret que la conciliation n'ai pas permis d'en arriver à une entente satisfaisante pour la Ville et la Paroisse concernant le litige relatif à l'application de l'entente intermunicipale sur l'épuration des eaux usées.

Correspondance du bureau du député de Montcalm, à l'effet que le député monsieur Luc Thériault invite la population à une journée porte ouverte le 10 février prochain.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

25-02-2016

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 45.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière